



**Conseil d'administration
du Programme des Nations Unies
pour le développement, du Fonds
des Nations Unies pour la population
et du Bureau des Nations Unies
pour les services d'appui aux projets**

Distr. générale
27 juin 2015
Français
Original : anglais

Deuxième session ordinaire de 2015
31 août-4 septembre 2015, New York
Point 5 de l'ordre du jour provisoire
Programmes de pays et questions connexes

**Descriptif de programme de pays pour le Panama
(2016-2020)**

Table des matières

	<i>Page</i>
I. Considérations générales	2
II. Priorités du programme et partenariats	4
III. Administration du programme et gestion des risques.	9
IV. Suivi et évaluation.	10
Annexe	
Cadre de résultats et d'allocation de ressources pour le Panama (2016-2020).	12



I. Considérations générales

1. Le Panama s'est placé au rang des pays ayant un indice de développement humain élevé, son taux de croissance économique pour les 10 dernières années étant l'un des plus élevés au monde (8,4 % de croissance annuelle moyenne du produit intérieur brut (PIB) entre 2004 et 2013)¹. Avec un indice de développement humain (IDH) s'élevant à 0,765, le pays se classe soixante-cinquième sur 187, derrière seulement quatre pays d'Amérique latine : le Chili, Cuba, l'Argentine et l'Uruguay. L'activité économique du Panama reste forte (+7 % du PIB, 2014) grâce à un modèle centré sur le secteur des services, de la construction ainsi que sur la mise en place d'infrastructures. Les perspectives économiques, y compris les investissements directs et les dépenses publiques, laissent entrevoir des prévisions favorables sur le court et le moyen terme, mais à des taux légèrement plus faibles en raison du ralentissement économique mondial et des déficits budgétaires.

2. La croissance économique s'est traduite par une forte diminution du seuil de pauvreté (qui a été ramené de 33,4 % en 2009 à 25,8 % en 2013) et du niveau de pauvreté extrême (qui a été ramené de 15,3 % en 2009 à 10,6 % en 2013)². Toutefois, les bienfaits d'une telle croissance, non diversifiés et concentrés dans seulement 7 % du territoire panaméen³, ont été répartis de manière inégale. Par conséquent, le Panama se révèle être aujourd'hui un des pays les plus inégalitaires de l'Amérique latine (septième sur 17)⁴, avec un coefficient de Gini de 0,531⁵ et un classement de l'IDH, corrigé en fonction des inégalités, le plaçant à la quatre-vingt-troisième place (0,588). Des interventions ciblées sont nécessaires pour faire face à ce problème de développement majeur, en luttant contre l'exclusion socioéconomique des groupes vulnérables, qui se manifeste par un manque d'emplois productifs et de sources de revenus dignes⁶; l'insuffisance de la portée et de la qualité des services publics; une plus grande victimisation et un moindre accès à la justice; une faible participation du public; des charges plus lourdes dues à des pratiques environnementales non viables. Ces disparités se reflètent dans le rapport du Panama sur la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement, qui n'est pas uniforme. S'il est vrai que des progrès notables ont été accomplis en matière de réduction de la pauvreté (premier objectif) et d'accès à l'éducation (deuxième objectif), le Panama n'atteindra pas les objectifs en matière de réduction de la mortalité infantile (quatrième objectif), de santé maternelle (cinquième objectif) et de lutte contre le VIH/sida (sixième objectif) ni ceux qui concernent l'égalité des sexes (troisième objectif) et la viabilité environnementale (septième objectif)⁷.

¹ Objectifs du Millénaire pour le développement (OMD) : quatrième rapport du Panama (2014).

² Plan stratégique du Gouvernement [Plan Estratégico de Gobierno (PEG)], 2015-2019, décembre 2014).

³ Projet de plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement (PNUAD) du Panama (2016-2020); février 2015.

⁴ La région d'Amérique latine et des Caraïbes est la plus inégalitaire au monde.

⁵ *Annuaire statistique 2013* de la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes (CEPALC).

⁶ Le taux de chômage officiel est de 4 %, mais l'emploi informel s'élève à 39 % et le chômage partiel à 14 % (quatrième rapport sur les OMD).

⁷ Quatrième rapport sur les OMD, op. cit.

3. Dans les groupes vulnérables, les inégalités et les privations dont sont victimes les femmes et les peuples autochtones méritent une attention particulière : le premier groupe en raison de la proportion qu'il représente dans la population, le deuxième pour l'exclusion extrême dont il fait l'objet. Le Panama arrive cent septième dans le classement de l'indice d'inégalité entre les sexes de 2014, une place qui reflète de nettes disparités entre les sexes en termes d'intégration économique⁸, de participation politique⁹ et de sécurité physique¹⁰. Les peuples autochtones sont victimes d'un phénomène d'exclusion considérable : 98,4 % d'entre eux vivent sous le seuil de pauvreté (parmi lesquels 90 % vivent dans une pauvreté extrême) et l'accès aux services de base est bien en deçà de la moyenne nationale¹¹. Cette situation, conjuguée au manque de mécanismes officiels de dialogue avec l'État, est source de graves conflits. Ce n'est qu'en 2012 qu'un Vice-Ministère pour les affaires autochtones a été créé.

4. L'accès aux services de base, notamment l'eau et l'assainissement, l'électricité, les transports publics, la gestion des déchets solides ainsi que les services de justice et de sécurité, est un problème généralisé mais il touche de manière disproportionnée les pauvres et les groupes vulnérables. En 2013, seuls 70 % des citoyens ont bénéficié d'installations pour le traitement des eaux usées et 66 % d'installations pour la gestion des déchets solides¹². Parmi les problèmes rencontrés, on peut citer une grande variabilité de la qualité et de la continuité des services, des coûts indifférenciés pour différentes couches de la population et un manque de participation des utilisateurs à la prise de décisions. La pauvreté urbaine concentrée dans les taudis et la ruralité à grande échelle ne font qu'aggraver ces problèmes dus respectivement à une mauvaise gestion des services et au manque d'accès à ceux-ci. La ferme centralisation gouvernementale de la gestion des services de base n'aide pas à résoudre les problèmes et la loi de 2009 sur la décentralisation n'est toujours pas appliquée.

5. Bien que des élections libres et pluralistes aient eu lieu au cours des 25 dernières années, les institutions politiques, telles que l'Assemblée nationale, ne reflètent pas la grande diversité de la société panaméenne. Les femmes n'occupent que 8,5 % des sièges du Congrès et la participation des citoyens à la gouvernance du pays, qu'il s'agisse des politiques publiques, des réformes institutionnelles ou de la responsabilité du Gouvernement, est rare. Le manque d'accès à des informations publiques de qualité suscite la méfiance vis-à-vis des institutions gouvernementales et ne permet pas d'obtenir des renseignements objectifs sur les progrès accomplis, voire empêche de faire des progrès durables¹³. La confiance de la population envers le secteur de la sécurité est entamée à cause de l'augmentation du niveau de violence et des barrières faisant obstruction à la justice : selon des études, 80 % de la population ne se sent pas en sécurité et 20 % des citoyens ont été victimes d'un crime¹⁴. La recrudescence des affaires de corruption ces derniers mois (notamment

⁸ Taux de la population économiquement active : 49 % des femmes (80 % des hommes).

⁹ Les femmes occupent 18 % des postes d'élus; sur 14 ministères, deux sont dirigés par des femmes; il n'y a aucun juge féminin à la Cour suprême (Rapport de l'équipe de pays des Nations Unies, 2014).

¹⁰ Un pour cent des grossesses avant l'âge de 15 ans; 44 féminicides en 2013 (pour une population de 3,7 millions), par rapport à l'Uruguay (27 pour 3,3 millions) et au Chili (40 pour 18 millions), selon le réseau des journalistes judiciaires d'Amérique latine.

¹¹ PEG, op. cit.

¹² PEG, op. cit.

¹³ Processus de concertation nationale et Plan de développement autochtone.

¹⁴ Étude de la Chambre de commerce du Panama (2013).

des affaires dans lesquelles des hauts fonctionnaires de l'administration précédente sont impliqués) met en évidence la nécessité de renforcer la gouvernance et de rapprocher les citoyens des institutions publiques.

6. Le Panama est l'un des pays les plus riches en biodiversité au monde et ses forêts sont d'une importance cruciale pour la conservation mondiale. Les Panaméens profitent de cette richesse naturelle principalement de manière indirecte (par exemple, via l'approvisionnement en eau); et la part du PIB consacrée à la gestion durable des ressources naturelles (par exemple, l'écotourisme) ne s'élève qu'à 3,5 %¹⁵. La viabilité environnementale n'est pas correctement prise en compte dans les programmes du pays, en particulier dans son modèle économique. L'inefficacité des mécanismes de consultation et le caractère incomplet de l'évaluation des conséquences socioenvironnementales des projets d'investissement ont donné lieu à des conflits sociaux. La manière d'aborder les changements climatiques et les risques environnementaux et géologiques n'est pas exhaustive, ce qui peut, à court et à moyen terme, compromettre l'accès à l'eau et à l'électricité et multiplier les risques de dégradation du sol et d'inondation.

7. Le soutien du PNUD a permis de réaliser des avancées notables en matière de développement¹⁶. Les politiques de sécurité des citoyens sont basées sur une approche préventive et comprennent des mesures telles que la création d'un comité national de lutte contre la violence à l'égard des femmes et la diminution des mesures répressives courantes. L'établissement de dialogues entre l'État et la société, par exemple grâce au dispositif délicat de la table ronde nationale pour les peuples autochtones, a contribué à instaurer un climat de confiance. Le soutien technique apporté pour assurer la transition entre les gouvernements après les élections de 2014 a entraîné une amélioration des capacités de planification stratégique et de mise en œuvre des programmes dans les différents ministères.

8. D'autres progrès sont nécessaires. Les enseignements tirés du dernier cycle, et pris en compte lors de l'élaboration du programme proposé, mettent en lumière la nécessité de mieux cibler les programmes, de dégager des synergies entre les interventions et de faire meilleur usage du suivi et de l'évaluation, qui peuvent servir d'outils techniques et d'instruments de sensibilisation politique pour le bureau de pays. Ainsi, les interventions en faveur des jeunes, notamment celles qui visent à les faire participer à l'élaboration d'un programme d'épanouissement de la jeunesse et les activités concrètes menées sur le terrain avec les réseaux et les responsables locaux, n'ont pas permis de dégager des orientations politiques concernant cette couche importante de la population, et les résultats obtenus demeurent isolés. Un rapport national sur le développement humain axé sur la jeunesse et la petite enfance n'a pas été suffisamment exploité comme outil de défense de cette cause.

II. Priorités du programme et partenariats

9. Dans le Plan stratégique du Gouvernement 2015-2019 [Plan Estratégico de Gobierno (PEG)], une vision intégrée dite « Un seul pays »¹⁷ est exposée et plusieurs stratégies sont proposées « ... afin que le Panama parvienne à une

¹⁵ Système de comptabilité national-INEC.

¹⁶ Rapport d'évaluation final, programme du Panama (2012-2015).

¹⁷ « Un seul pays » (« Un Solo País ») est, en fait, le titre du rapport PEG.

croissance plus solide et plus positive, à améliorer l'équité, l'équilibre et la viabilité environnementale et à renforcer l'intégration et la cohésion sociales, ethniques, culturelles et territoriales »¹⁸.

10. Pour aider à concrétiser ce projet, le programme de pays proposé est axé sur la réduction des inégalités et sur le renforcement des capacités institutionnelles, le tout articulé en quatre domaines principaux. L'égalité des sexes, la gestion des risques et le renforcement de la résilience sont pris en compte en tant qu'éléments intersectoriels. Le cadre opérationnel du programme tient compte des priorités du PEG, est structurellement lié au plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement (PNUAD), concorde avec le Plan stratégique du PNUD et sera conforme au programme mondial de développement pour l'après-2015¹⁹.

11. Alors que la plupart des interventions décrites dans le programme visent à introduire des changements directs concernant les services publics et la fonction publique (par exemple, la coordination des services publics, l'amélioration de l'efficacité du système judiciaire), un ensemble d'entre elles ont pour objectif de faire changer les politiques. Ces changements consistent à : a) faire des recherches ou obtenir des informations pouvant servir de guide à l'élaboration des politiques (par exemple, les services sociaux); b) faire participer le public (y compris aux fins de l'application du principe de responsabilité) à la mise en œuvre de réformes institutionnelles et à l'élaboration des politiques (prévention de la violence sexiste, par exemple); c) prendre en compte la décentralisation dans divers domaines politiques (par exemple, la gestion des catastrophes et les interventions en cas de catastrophe).

12. Plusieurs types d'interventions sont communs à tous les domaines d'activité, ils sont relatifs : a) aux capacités de gestion des données ou des informations pour le développement; b) à la mise en place et à la promotion de la participation des citoyens en tant qu'élément moteur du changement; c) au renforcement des institutions en vue d'une meilleure gestion des biens publics. Non seulement ils s'inscrivent dans le cadre des quatre domaines d'activité, mais ils ont également une incidence les uns sur les autres : l'accès à des informations de qualité est le point de départ de l'élaboration d'une action efficace pour le développement par les entités publiques ou par les citoyens, et le renforcement des institutions et la participation des citoyens sont interdépendants dans un système de gouvernance démocratique.

Domaine 1. Services de base

13. L'amélioration de la qualité des services de base et de l'accès équitable à ceux-ci est une priorité nationale. Le PNUD a toujours été un partenaire stratégique du Gouvernement panaméen en ce qui concerne la mise à disposition équitable de ces services, et, dans le cadre du nouveau programme, il adoptera une approche multidimensionnelle, qui se traduit par trois axes d'intervention : a) soutien institutionnel aux entités nationales; b) élargissement des services à un groupe de population particulièrement défavorisé (les autochtones); c) recherches apportant des connaissances nouvelles et menant à des approches innovantes.

¹⁸ PEG, p. 9.

¹⁹ Lors de l'élaboration du PEG, les versions antérieures des objectifs du développement durable ont été prises en compte.

14. Le PNUD travaillera de concert avec le FNUAP et le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) afin de renforcer les capacités du cabinet social de coordonner la mise en œuvre de politiques publiques ouvertes à tous, d'accroître l'efficacité et de mieux répondre aux besoins de la population. Grâce à ce soutien, la prise de décisions (y compris s'agissant de la vulnérabilité face aux catastrophes et des facteurs de risque) s'appuiera sur des faits, au moyen de systèmes d'information intégrés et d'informations actualisées sur la fourniture de services, en travaillant avec des institutions spécialisées telles que le Secrétariat national pour la science, la technologie et l'innovation [Secretaría Nacional de Ciencia, Tecnología e Innovación (SENACYT)] et en tenant compte d'expériences tirées de la coopération Sud-Sud.

15. Le PNUD renforcera les capacités institutionnelles de certains organismes gouvernementaux, notamment du Ministère du développement social [Ministerio de Desarrollo Social (MIDES)]; du Conseil national pour le développement durable [Consejo Nacional de Desarrollo Sostenible (CONADES)] dans le domaine de l'eau et de l'assainissement; et du Ministère de la santé [Ministerio de Salud (Minsa)], en ce qui concerne le VIH/sida et la tuberculose.

16. Le PEG comprend des mesures visant à accélérer le développement dans les territoires autochtones, étendre l'accès aux services de base et réduire la pauvreté extrême. Le PNUD apportera son appui à la mise en œuvre du plan de développement intégré en faveur des peuples autochtones en renforçant les capacités de gestion des programmes et des territoires des conseils généraux des 12 territoires autochtones au Panama et en assurant la participation des populations aux mesures de suivi.

17. Le programme pluriannuel de recherche du PNUD contribuera à la ventilation des données par groupe vulnérable, y compris celles qui concernent la pauvreté multidimensionnelle et les instruments et analyses repris dans les rapports nationaux sur le développement humain à venir. En collaboration avec le SENACYT, l'Agence pour l'innovation gouvernementale [Autoridad de Innovación Gubernamental (AIG)] et l'Association des villes panaméennes [Asociación de Municipios de Panamá (AMUPA)], le PNUD s'emploiera également à promouvoir l'innovation dans les mécanismes ou instruments de développement locaux en mettant à l'essai des plateformes d'information municipales, accessibles à tous et reposant sur la participation des citoyens. Ces plateformes favoriseront l'externalisation des données et des informations afin de compléter les sources officielles, notamment en ce qui concerne les vulnérabilités locales et les mesures de réduction des risques.

Domaine 2. Expression et démocratie

18. Le Gouvernement sait que, pour améliorer la gouvernance démocratique, il est nécessaire d'entreprendre des réformes supposant la participation du public. Le PNUD l'aidera à atteindre son objectif, qui consiste à accroître la participation du public à la réforme des institutions et à revoir les politiques publiques à l'aide d'une approche à trois dimensions : a) le renforcement des capacités institutionnelles; b) des mécanismes de participation du public; et c) des mécanismes de transparence et de responsabilisation.

19. Le PNUD travaillera en collaboration avec, entre autres, le Ministère de l'intérieur [Ministerio de Gobierno (MINGOB)], le Bureau de la présidence et le Ministère des affaires étrangères afin de fournir un appui technique aux initiatives

visant à moderniser le fonctionnement de l'État (par exemple, des systèmes de gestion axés sur les résultats) et à mettre en œuvre des réformes institutionnelles (par exemple, la réforme du système pénitentiaire). Il appuiera la révision du régime juridique de décentralisation actuel et la promulgation de la loi sur la décentralisation (notamment l'évaluation des capacités des municipalités de fournir certains services de base ou de faire face aux catastrophes naturelles). Le PNUD est prêt à apporter son appui chaque fois qu'une assemblée constituante se réunira, notamment en définissant le cadre, en mettant à disposition de meilleures pratiques et en entretenant la coopération Sud-Sud²⁰. Les capacités du nouveau Vice-Ministère des affaires multilatérales et de la coopération seront renforcées en vue de soutenir la coopération avec l'Amérique centrale ainsi qu'avec l'ensemble de la région.

20. Le PNUD s'emploiera à promouvoir la participation active des citoyens à l'élaboration des politiques publiques et des réformes institutionnelles, tant dans le cadre des mécanismes susmentionnés que dans d'autres, comme les Diálogos avec les groupes autochtones et les phases futures de la Concertación²¹, et à la réforme du système de santé publique. Avec l'aide des milieux universitaires, des organisations civiques et de l'équipe de pays des Nations Unies, de nouveaux espaces servant de modèles participatifs ouverts seront mis à l'essai, y compris des mécanismes de coordination intersectorielle tels que le Comité national de lutte contre la violence à l'égard des femmes et la Commission nationale de lutte contre le VIH. En outre, le PNUD contribuera à la poursuite des travaux de recherche sur la participation à la vie politique et sur la défense des groupes prioritaires, en particulier des femmes.

21. Les efforts déployés pour accroître la transparence des institutions publiques consisteront notamment à contribuer à l'application du principe de responsabilité des autorités publiques et des mécanismes de surveillance citoyenne. En partenariat avec des organismes publics tels que l'Autorité nationale de transparence et d'accès à l'information [Autoridad Nacional de Transparencia y Acceso a la Información (ANTA)], le Bureau du médiateur, les observatoires et d'autres organisations sociales (y compris dans le cadre de la coopération Sud-Sud)²², le PNUD s'emploiera à améliorer la disponibilité et la qualité de l'information publique et à promouvoir l'accès et l'utilisation concrète des mécanismes de surveillance citoyenne.

Domaine 3. Sécurité et justice

22. La prévention et la répression de la violence ainsi que l'accès à la justice et la sécurité des citoyens font partie intégrante des priorités du pays (« accès à la justice et à la sécurité ») énoncées dans le PEG.

23. Le PNUD appuiera la fourniture de services de justice et de sécurité des citoyens tout en mettant l'accent sur les droits de l'homme et la diversité culturelle. Il fournira une assistance technique pour la réforme du système judiciaire qui permettra d'augmenter l'efficacité et de réduire les retards dans l'administration de la justice, en partenariat avec la Cour nationale de justice, le Ministère de la sécurité

²⁰ Le PEG envisage la création d'une assemblée constituante, même si, au vu du climat politique et du calendrier, celle-ci est quelque peu incertaine.

²¹ Un mécanisme multipartite en vue de dégager un consensus politique. Le PNUD s'est attaché à la première étape de la *Concertación* (2012-2013).

²² Expériences menées dans la région grâce à la CEPALC et au plan régional d'action sur la société de l'information (eLAC).

[Ministerio de Seguridad Pública (MINSEG)] et le MINGOB. Il renforcera également les capacités des organismes chargés de la lutte contre la violence et de la sécurité des citoyens (MINSEG, Bureau du médiateur et le Secrétariat du Président chargé de la prévention) en vue de mettre en œuvre des politiques de prévention et d'intervention tout en accordant une attention particulière à la lutte contre la violence sexuelle ou sexiste. Le renforcement des capacités supposera une amélioration de la gestion de l'information avec le système intégré de statistiques criminelles, en partenariat avec les institutions de la société civile, les établissements d'enseignement, le secteur privé²³ et d'autres membres des équipes de pays des Nations Unies. L'expérience acquise dans le cadre du système d'intégration de l'Amérique centrale seront prises en considération dans une perspective sous-régionale de coopération Sud-Sud.

Domaine 4. Développement durable

24. Le PEG illustre l'intention du Gouvernement d'adopter un modèle de développement durable et résilient. Les interventions multidimensionnelles du PNUD feront le lien entre les travaux qui concernent les politiques ou informations relatives à l'environnement et à l'énergie et les stratégies de création d'emplois ou de moyens de subsistance qui sont directement liées à la viabilité environnementale. D'une manière générale, l'objectif est de « sortir l'environnement de l'environnement » pour le placer au cœur des politiques de développement.

25. Le PNUD renforcera les capacités des institutions environnementales, en particulier du nouveau Ministère de l'environnement [Ministerio de Ambiente (MAM)]. L'accent sera mis sur le respect des engagements nationaux souscrits en vertu des conventions ou traités environnementaux internationaux portant sur la biodiversité et les changements climatiques, comme le Protocole de Montréal et la Convention de Minamata sur le mercure. Avec l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), le Ministère de l'agriculture [Ministerio de Desarrollo Agropecuario (MIDA)], l'Institut de recherche agricole du Panama [Instituto de Investigación Agropecuaria de Panamá (IDIAP)] et des associations de producteurs, le PNUD s'emploiera à promouvoir des activités productives respectueuses de la biodiversité dans le cadre de la stratégie nationale sur la biodiversité. Avec le MINSA, il appuiera les interventions visant à réduire la consommation de substances appauvrissant la couche d'ozone et de polluants organiques persistants.

26. Avec le MAM, le Secrétariat à l'énergie²⁴ et des entités du secteur privé, le PNUD soutiendra les efforts déployés par le Panama pour s'adapter aux effets des changements climatiques et les atténuer²⁵, pour accroître l'efficacité énergétique, la portée universelle des services énergétiques (y compris les systèmes indépendants du réseau) et les mécanismes de réduction des émissions causées par le déboisement et la dégradation des forêts dans les pays en développement (REDD+). De plus, il encouragera la gestion des risques liés aux catastrophes, en coordination avec le secrétariat interinstitutions de la Stratégie internationale de prévention des

²³ Comme l'Observatoire sur la sécurité de la Chambre de commerce, d'industrie et d'agriculture du Panama.

²⁴ Au Bureau de la présidence

²⁵ Tels que l'influence des sécheresses sur les bassins hydrographiques sur lesquels les activités du canal reposent.

catastrophes, et soutiendra le Ministère de l'économie et des finances [Ministerio de Economía y Finanzas (MEF)], le Système national de protection civile [Sistema Nacional de Protección Civil (SINAPROC)] et l'AMUPA dans le cadre d'une nouvelle initiative visant à incorporer la gestion des risques et l'adaptation aux changements climatiques dans la planification et les stratégies municipales.

27. Le PNUD contribuera à la mise en œuvre de stratégies locales de développement économique permettant de créer des emplois verts et de favoriser l'esprit d'entreprise lié aux services environnementaux (écotourisme, gestion forestière durable) et étant particulièrement destinées aux femmes, aux jeunes chômeurs et aux populations autochtones vivant dans les zones rurales. Ces stratégies comporteront des mesures novatrices telles que des modèles d'entreprise sociale et des instruments financiers viables. En collaboration avec le Ministère du travail et de valorisation de la main-d'œuvre [Ministerio de Trabajo y Desarrollo Laboral (MITRADEL)], le PNUD définira et appuiera des stratégies visant à accroître la participation des groupes vulnérables et aux systèmes de création d'emplois.

III. Administration du programme et gestion des risques

28. Ce programme sera exécuté à l'échelle nationale sous la coordination du MEF en sa qualité de coordonnateur de l'aide étrangère. Le PNUD pourrait avoir recours à la modalité d'exécution directe en cas de force majeure. L'exécution à l'échelle nationale sera la modalité de mise en œuvre par défaut pour laquelle le PNUD fournira un soutien pour l'administration et la gestion selon les besoins. D'autres modalités de mise en œuvre pourraient être envisagées, y compris avec l'aide d'organismes des Nations Unies ou d'organisations non gouvernementales (ONG) et ce, en vue d'atteindre les objectifs dans le respect des procédures institutionnelles. Un conseil du programme, composé du MEF, du MIDES, du MINGOB et d'autres partenaires clés officiels, sera créé et chargé notamment de tirer parti des synergies. Dans un souci d'efficacité, le programme fonctionnera selon le principe de la gestion axée sur les résultats. Il pourra être fait appel à des procédures accélérées pour une action rapide en cas de besoin.

29. Une approche multidimensionnelle axée sur les enjeux sera adoptée. Des produits complémentaires seront prévus dans chaque domaine thématique et des synergies seront recherchées dans les interventions qui peuvent avoir des répercussions dans plusieurs domaines (par exemple, les possibilités de participation des citoyens). Il sera tiré parti des synergies opérationnelles en combinant différentes modalités de travail en fonction des objectifs (par exemple, renforcement des capacités, promotion du réseau, médiation, recherche, communication, etc.). La mise en œuvre du programme supposera l'adoption d'une approche en réseau, qui permet à la fois de simplifier les partenariats avec des organisations et d'encourager la collaboration entre les acteurs ou projets du portefeuille. Afin de renforcer les synergies et la collaboration transversale, le PNUD envisagera de revoir la structure thématique actuelle du bureau et veillera à promouvoir l'interaction entre les activités menées dans le cadre du programme.

30. Un des principaux risques du programme est le fait qu'il pourrait être difficile pour un pays à revenu intermédiaire (tranche supérieure) de mobiliser des ressources dans le contexte d'une coopération au développement qui est en

constante évolution. Par conséquent, la stratégie de mobilisation des ressources sera revue, et des partenariats avec des sources de financement non étatiques pourront être envisagés²⁶. De plus, le maintien du pacte de gouvernance en vigueur entre le Gouvernement et le principal parti d'opposition jouera un rôle essentiel pour certaines réformes stratégiques. Un deuxième risque du programme est lié aux catastrophes naturelles ou autres situations de crise. Le bureau suivra en permanence les médias, les réseaux sociaux et les dispositifs d'alerte rapide afin de détecter à l'avance toute situation qui pourrait nuire gravement aux ressources humaines ou financières du programme. Des mécanismes d'atténuation des risques seront mis au point à partir des mécanismes de gestion de crise existants en tirant parti de la capacité institutionnelle de mobiliser des ressources en cas d'imprévu. Les risques opérationnels seront limités grâce à la mise en place de procédures pour les transferts de fonds fondées sur l'évaluation des capacités de gestion financière des partenaires d'exécution (politique harmonisée concernant les transferts de fonds) et grâce aux leçons tirées du cycle précédent qui permettront d'élaborer un programme de pays plus ciblé.

31. Le présent descriptif de programme de pays donne un aperçu de la contribution du PNUD aux résultats nationaux et constitue le principal moyen de rendre compte au Conseil d'administration de la mesure dans laquelle les résultats correspondent aux objectifs fixés et de l'utilisation des ressources allouées au programme. La manière dont les directeurs de programme au niveau du pays, de la région et du siège doivent rendre compte des activités qu'ils mènent dans le cadre du programme de pays est précisée dans les politiques et procédures relatives aux programmes et aux opérations du PNUD ainsi que dans le cadre régissant les contrôles internes.

IV. Suivi et évaluation

32. Il existe des insuffisances manifestes dans la production de données et d'informations relatives au développement au Panama. Le PNUD travaillera de concert avec des organismes publics en vue d'améliorer les dispositifs ou outils de production de données ou d'informations et l'accès à celles-ci, en particulier avec l'Institut national de la statistique et du recensement [Instituto Nacional de Estadística y Censo (INEC)], le MEF et les milieux universitaires (par exemple, l'université du Panama). Les projets du PNUD permettront d'intégrer la production de données dans les tâches habituelles. De plus, certains projets seront consacrés à l'amélioration des données factuelles concernant le développement, comme le projet du MIDES qui vise à améliorer les capacités de suivi et d'analyse pour une mise en œuvre effective des politiques publiques, et le partenariat avec le MEF et le MIDES visant à mesurer la pauvreté multidimensionnelle. L'établissement des rapports nationaux sur le développement humain permettra également de renforcer la production et la disponibilité des statistiques nationales sur le développement.

²⁶ Il pourrait notamment s'agir d'étudier le soutien qu'apportent des organismes du secteur privé, par le biais d'associations (telles qu'une chambre de commerce ou des associations professionnelles, par exemple dans les secteurs de la santé et de la justice, etc.) ou en partenariat direct avec une ou plusieurs entreprises (par exemple, des membres du Pacte mondial des Nations Unies). Il pourrait également y avoir un cofinancement avec des organismes de développement internationaux, par exemple d'autres organismes des Nations Unies ou des bailleurs de fonds privés (par exemple, la Fondation Bill et Melinda Gates).

33. Dans le cadre du programme, les données relatives aux indicateurs seront ventilées dans la mesure du possible, d'après les critères les plus pertinents (sexe, appartenance ethnique, âge, territoire, etc.) pour chaque intervention; elles se fonderont sur la carte des risques et des ressources (MRR) et contribueront principalement aux indicateurs du PNUAD qui en font partie. Un groupe de travail interinstitutions de l'équipe de pays des Nations Unies sera chargé de suivre les indicateurs du PNUAD. En vue d'améliorer les compétences fondées sur des données factuelles, les capacités internes de collecte et d'analyse des données du bureau seront renforcées grâce à une formation et à la mise en place de nouveaux outils d'analyse, en collaboration avec des établissements universitaires. Le PNUD investira dans un spécialiste du suivi et de l'évaluation à temps plein en vue d'améliorer les résultats obtenus concernant cet élément stratégique du programme. En outre, la collaboration avec le centre régional devra être élargie en vue de faciliter l'accès à la coopération Sud-Sud.

34. Le PNUD fera appel à des sources d'information internationales, y compris les siennes (par exemple, le Bureau du Rapport sur le développement humain, la plateforme Teamworks), la Banque mondiale²⁷, le système statistique des Nations Unies (y compris les rapports à venir sur les objectifs de développement durable) et les ressources sectorielles telles que le rapport sur l'avenir de l'environnement mondial. Il s'appuiera également sur des sources régionales telles que la CEPALC²⁸.

35. Les projets entraîneront la plupart des coûts liés à l'évaluation, comme prévu dans le plan d'évaluation. La collecte des données et d'autres tâches relatives aux évaluations thématiques et à l'évaluation des réalisations nécessiteront d'avoir recours aux fonds du bureau. Le Groupe de développement humain durable mènera plusieurs enquêtes, principalement prises en compte dans le domaine 1 du MRR. Celles-ci, ainsi que les produits des activités de suivi et d'évaluation, seront utilisées comme outils de sensibilisation (par exemple, le nouveau rapport national sur le développement humain), qu'il s'agisse d'évaluer l'incidence des politiques, les procédures institutionnelles ou des initiatives gouvernementales spécifiques.

36. Le bureau de pays procédera à une évaluation stratégique des partenariats au cours du prochain cycle du programme afin d'évaluer les possibilités de diversification des sources de financement.

37. Enfin, l'innovation en matière d'outils et de mécanismes de suivi fournira un échantillon de données et d'informations plus large et de meilleure qualité et rendra davantage possible la participation des bénéficiaires du projet à sa mise en œuvre grâce à des moyens tels que des statistiques participatives (à l'aide de téléphones portables), des capteurs à bas prix dans les infrastructures (bâtiments, routes) et des représentations visuelles des données (cartes, sites interactifs)²⁹. Ces méthodes permettront d'améliorer les capacités des partenaires qui pourront les mettre à profit dans leurs propres initiatives.

²⁷ <http://www.banquemondiale.org/>.

²⁸ http://estadisticas.cepal.org/cepalstat/WEB_CEPALSTAT/.

²⁹ « Innovations in Monitoring & Evaluating Results » (document d'analyse du PNUD, 5 novembre 2013).

Annexe

Cadre de résultats et d'allocation de ressources pour le Panama (2016-2020)

Priorités du pays³⁰ :

- Réduire les déséquilibres sociaux, culturels et territoriaux en vue d'avancer vers une société plus juste et plus ouverte; augmenter, à l'échelle mondiale, les capacités et les perspectives des Panaméens, quelle que soit leur origine, leur identité culturelle ou leur situation socioéconomique
- Améliorer les conditions de vie de la population et promouvoir l'intégration au moyen d'actions visant à améliorer la portée, la qualité et l'accessibilité des services sociaux de base

Réalisation 1.1 visée par le PNUAD (ou équivalent) faisant intervenir le PNUD: D'ici à 2020, l'État met en œuvre des politiques publiques globales et fournit des services sociaux de qualité tout en mettant l'accent sur l'équité, l'égalité des sexes et l'attention accordée aux populations prioritaires, conformément aux normes internationales des droits de l'homme.

Réalisation 3 du Plan stratégique 2014-2017 : Les pays se dotent d'institutions renforcées pour assurer progressivement l'accès universel aux services de base.

Indicateurs de réalisation (I), niveaux de référence et niveaux cibles	Source des données (S), fréquence de la collecte de données (f) et entité responsable (R)	Produits indicatifs ³¹	Principaux partenaires ou cadres de partenariats	Montant indicatif des ressources, par réalisation (dollars É.-U.)
I 1.1.1 Niveau de réduction du fossé en matière de développement humain, ventilé par zones rurales et autochtones (le fossé représente % de la différence avec la moyenne nationale de l'IDH) Référence : IDH rural 15,2 % IDH des communautés autochtones 51,6 % Cible : IDH rural 10 % IDH des communautés autochtones 46,5 %	S: Enquête sur les ménages (INEC) f : Annuelle R : PNUD/rapport national sur le développement humain	Renforcement des institutions pour la mise en œuvre coordonnée de politiques permettant d'accroître l'égalité et l'inclusion I : pourcentage de progrès sur le tableau de bord de renforcement des capacités pour le suivi des politiques sociales Référence : 0 Cible : 15 % I : pourcentage de la population à risque ayant accès aux services liés au VIH/sida et aux services de santé Référence : 40 % Cible : 60 %	MIDES Cabinet Social; MINSA (et mécanisme de coordination pour la lutte intégrée contre le VIH/sida et la tuberculose (Mecanismo Coordinador de Panamá); Institut national de promotion de la femme [Instituto Nacional de la Mujer (INAMU)]; MEF;	Ressources ordinaires 500 000,00 Autres ressources 53 502 322,00

³⁰ Les priorités nationales décrites dans les tableaux correspondent aux priorités énoncées dans le PEG (PNUAD-Panama, 2016-2020; op. cit.).

³¹ Sauf indication contraire, les indicateurs de mesure doivent être ventilés en fonction des bénéficiaires selon les critères pertinents pour chaque intervention, notamment en fonction du sexe, de l'origine ethnique et du territoire (zones urbaines, rurales, autochtones).

Indicateurs de réalisation (I), niveaux de référence et niveaux cibles	Source des données (S), fréquence de la collecte de données (f) et entité responsable (R)	Produits indicatifs ³¹	Principaux partenaires ou cadres de partenariats	Montant indicatif des ressources, par réalisation (dollars É.-U.)
<p>I.1.2 Pourcentage de la population ayant accès aux services de base que sont l'eau, l'assainissement et l'électricité, ventilé selon les zones urbaines et rurales et les localités autochtones</p> <p>Référence : urbain 77,1 % Rural 52,8 %</p> <p>Communautés autochtones 2,9 %</p> <p>Cible : urbain 85,1 % Rural 60,8 %</p> <p>Localités autochtones 6,9 %</p>	<p>S : Rapports statistiques MINSA/ONUSIDA</p> <p>f : Annuelle</p> <p>R : MINSA/ONUSIDA</p> <p>S : Rapports annuels</p> <p>f : Annuelle</p> <p>R : MINGOB</p> <p>S: Enquête du Cabinet social (PNUD/MIDES).</p> <p>f : Semestrielle</p> <p>R : PNUD/MIDES</p>	<p>Conception et application du plan de développement intégré pour les peuples autochtones</p> <p>I : pourcentage de progrès accomplis dans la mise en œuvre du Plan de développement intégré pour les peuples autochtones</p> <p>Référence : 0 % Cible : 75 %</p> <p>Initiatives de recherche-développement en vue de produire un corpus de connaissances pouvant influencer les politiques publiques et en vue de favoriser les innovations en matière de développement</p> <p>I : nombre de produits axés sur le savoir contenant des données sur le développement humain durable et tenant compte des conditions des groupes vulnérables ou prioritaires qui sont prises en compte dans l'élaboration des politiques sociales</p> <p>Référence : 0 Cible : 4</p> <p>I : nombre de municipalités ayant des plateformes d'information ouvertes (participatives) pour le développement local durable, dans lesquelles les données ou informations sont proviennent à la fois des citoyens et des institutions</p> <p>Référence : 0 Cible : 3</p>	<p>MITRADEL; Congrès autochtones et conseils généraux; Secrétariat national pour les personnes handicapées [Secretaría Nacional de Discapacidad (SENADIS)]; INEC; SENACYT; AIG; AMUPA; UNICEF; FNUAP.</p>	
<p>I 1.1.14</p> <p>Pourcentage de citoyens évaluant positivement la qualité des services de base</p> <p>Référence : 0 Cible : 0 + 15 %</p>				

Priorités du pays :

- Promouvoir une plus grande participation des organisations de la société civile à la formulation, à l'exécution et à l'évaluation des politiques publiques
- Adapter le cadre juridique et institutionnel pour les politiques publiques afin de favoriser la transparence de la décentralisation lors de l'utilisation des ressources, du contrôle, de la responsabilisation et de la participation des citoyens

Réalisation 2.1 visée par le PNUAD (ou équivalent) faisant intervenir le PNUD : D'ici à 2020, le Gouvernement aura progressé dans la mise en œuvre des réformes institutionnelles visant à renforcer un système de gouvernance démocratique, participatif, non exclusif et coordonné au niveau local.

Réalisation 2 du Plan stratégique 2014-2017 : Il est répondu aux attentes des citoyens en ce qui concerne la liberté d'expression, le développement, l'état de droit et le respect du principe de responsabilité, grâce à des systèmes de gouvernance démocratique plus solides.

<i>Indicateurs de réalisation (I), niveaux de référence et niveaux cibles</i>	<i>Source des données (S), fréquence de la collecte de données (f) et entité responsable (R)</i>	<i>Produits indicatifs³²</i>	<i>Principaux partenaires ou cadres de partenariats</i>	<i>Montant indicatif des ressources, par réalisation (dollars É.-U.)</i>
I 2.1.1 Nombre de municipalités se voyant attribuer au moins une compétence du Gouvernement en application de la loi sur la décentralisation. Référence : 0 Cible : 40.	S : Rapports de projets. f : Annuelle R : MINGOB	Soutien aux réformes publiques institutionnelles I : nombre de compétences déléguées aux municipalités en vertu de la loi sur la décentralisation Référence : 0 Cible : 4 I : pourcentage du budget national alloué aux municipalités Référence : 2 % Cible : 5 %	MINGOB; Ministère de la Présidence; Directeur du Département de l'administration pénitentiaire; MINSA; MEF; Chancellerie; Tribunal électoral; ANTAI; Bureau du médiateur; SENADIS INAMU; Contrôleur général de la République; Ministère de la justice; Institut national de la culture; AMUPA;	Ressources ordinaires 350 000 Autres ressources 21 500 000
I 2.1.7 Pourcentage de femmes élues à des postes de responsabilité dans les instances des pouvoirs exécutif et judiciaire : en tant que dirigeantes de parti et au tribunal électoral. Référence : 0 % Cible : 40 %	S : Rapports de projets f : Annuelle R : PNUD	I : pourcentage de progrès accomplis sur le tableau de bord de renforcement des capacités pour la planification et la surveillance de la gestion des affaires publiques Référence : 0 Cible : 15 % I : nombre de prisons dotées de programmes de réinsertion sociale à l'intention des détenus		

³² Sauf indication contraire, les indicateurs de mesure doivent être ventilés en fonction des bénéficiaires selon les critères pertinents pour chaque intervention, notamment en fonction du sexe, de l'origine ethnique et du territoire (zones urbaines, rurales, autochtones).

Indicateurs de réalisation (I), niveaux de référence et niveaux cibles	Source des données (S), fréquence de la collecte de données (f) et entité responsable (R)	Produits indicatifs ³²	Principaux partenaires ou cadres de partenariats	Montant indicatif des ressources, par réalisation (dollars É.-U.)
I 2.2.8 Nombre de détenus bénéficiant de programmes de réinsertion sociale ou de mesures de substitution à l'emprisonnement Référence : 3 000 Cible : 4 500	S : Rapports du système pénitentiaire f : Annuelle R : MINGOB	Référence : 0 Cible : 3 Participation réelle des citoyens aux affaires publiques du pays I : nombre d'organisations de la société civile qui sont représentées sur des plateformes et des réseaux de dialogue national Référence : 22 Cible : 30 Renforcement de la transparence de l'accès à l'information publique I : indice de perception de la corruption (Transparency International) Référence (2014) : 37 Cible : 40 I : pourcentage de nouvelles institutions publiques offrant un accès en ligne à l'information concernant leur gestion et l'exécution du budget. Référence : 0 Cible : 25 %	gouvernements locaux; partis politiques; Congrès ou Conseils autochtones; Université du Panama; Faculté latino-américaine de sciences sociales [Facultad Latinoamericana de Ciencias Sociales (FLACSO)]; UNICEF; FNUAP.	

Priorités du pays :

- Promouvoir des mesures efficaces qui contribuent à un développement territorial équilibré, à la protection de l'environnement et au développement durable
- Élaborer, adopter et mettre en œuvre une stratégie nationale de lutte contre les changements climatiques et mettre en œuvre un plan national pour l'estimation des risques et la prévention des catastrophes
- Améliorer la productivité des petits exploitants agricoles, garantir la sécurité alimentaire et améliorer la capacité de gagner sa vie de la population rurale

Réalisation 3.2 visée par le PNUAD (ou équivalent) faisant intervenir le PNUD : D'ici à 2020, l'État renforce ses capacités d'élaborer et d'appliquer les politiques, les plans et les programmes qui contribuent à la viabilité environnementale, à la sécurité alimentaire et nutritionnelle, à l'adaptation aux changements climatiques, à la réduction des risques de catastrophe et au renforcement de la résilience

Réalisation 1 du plan stratégique 2014-2017 : La croissance et le développement profitent à tous et sont durables, générant les capacités de production nécessaires pour créer des emplois et des moyens de subsistance pour les pauvres et les exclus.

<i>Indicateurs de réalisation (I), niveaux de référence et niveaux cibles</i>	<i>Source des données (S), fréquence de la collecte de données (f) et entité responsable (R)</i>	<i>Produits indicatifs³³</i>	<i>Principaux partenaires ou cadres de partenariats</i>	<i>Montant indicatif des ressources, par réalisation (dollars É.-U.)</i>
I 3.2.7: Pourcentage de mise en œuvre de la stratégie nationale pour la préservation de l'environnement et la biodiversité et de la politique relative aux changements climatiques. Référence : 0 % Cible : 50 %	S : Site Web de la convention CCNUCC f : Annuelle R : CCNUCC	Amélioration du respect des engagements souscrits dans les accords internationaux sur l'environnement I : Communication nationale à la CCNUCC Référence : La Communication nationale est dépassée (2010). Cible : troisième Communication nationale présentée à la CCNUCC (2018)	MEF; MAM; Autorité panaméenne en charge des ressources aquatiques;	Ressources ordinaires 200 000 Autres ressources 7 312 000
I 3.2.9 : Nombre de municipalités mettant en œuvre des plans locaux de gestion des risques Référence : 0 Cible : 10	S : Rapports SINAPROC f : Annuelle R : SINAPROC S : Secrétariat à l'énergie f : Annuelle R : Secrétariat à l'énergie	I : nombre de tonnes d'hydrochlorofluorocarbone ayant un potentiel de destruction de l'ozone (PDO) progressivement éliminées (la consommation de référence est de 24,77 tonnes de PDO) Référence : 5,55 Cible : 8,66 I : réduction des risques sanitaires associés à une diminution des niveaux de mercure (Convention de Minamata)	MIDA; IDIAP; MINSAs; SINAPROC; FAO; PNUE; AMUPA; INAMU	

³³ Sauf indication contraire, les indicateurs de mesure doivent être ventilés en fonction des bénéficiaires selon les critères pertinents pour chaque intervention, notamment en fonction du sexe, de l'origine ethnique et du territoire (zones urbaines, rurales, autochtones).

Indicateurs de réalisation (I), niveaux de référence et niveaux cibles	Source des données (S), fréquence de la collecte de données (f) et entité responsable (R)	Produits indicatifs ³³	Principaux partenaires ou cadres de partenariats	Montant indicatif des ressources, par réalisation (dollars É.-U.)
I 3.1.2 % d'énergie éolienne et solaire selon la grille énergétique nationale Référence (2015) : 2 % Cible (2020) : 5 %	S : AMPYME f : Annuelle R : AMPYME	<p>Référence : à déterminer Cible : à déterminer</p> <p>Les municipalités tiennent compte de la gestion des risques liés aux catastrophes et des changements climatiques dans leurs plans de gestion.</p> <p>I : nombre de municipalités qui tiennent compte de la gestion des risques liés aux catastrophes et des changements climatiques dans leurs plans de gestion et leurs budgets Référence : 0 Cible : 10</p> <p>I : augmentation de la part du budget national consacrée à la gestion des risques liés aux catastrophes et aux changements climatiques (point 912 de la loi générale sur le budget) Référence : 0 % Cible : 15 %</p> <p>Élaboration et mise en œuvre de mesures d'efficacité énergétique inclusives et innovantes, accès à l'énergie dans les localités rurales et diversification des filières énergétiques</p> <p>I : nombre de nouveaux ménages ruraux jouissant d'un meilleur accès à l'électricité dans des localités isolées Référence : 0³⁴ Cible : 5 000</p> <p>Les unités prioritaires productives en milieu rural améliorent leurs capacités de production, diversifient leurs activités et créent des moyens de subsistance en transposant à l'échelle locale les stratégies de développement économique.</p>	MITRADEL; Associations commerciales; Syndicats; Autorité des microentreprises et des petites et moyennes entreprises (Autoridad de la Micro, Pequeña y Mediana Empresa (AMPYME).	
I 3.1.4 Nombre de programmes qui créent des emplois verts Référence : 1 Cible : 3				

³⁴ Recensement 2010, INEC. Cent trente mille ménages ruraux n'ont pas accès à l'électricité indépendante du réseau.

<i>Indicateurs de réalisation (I), niveaux de référence et niveaux cibles</i>	<i>Source des données (S), fréquence de la collecte de données (f) et entité responsable (R)</i>	<i>Produits indicatifs³⁵</i>	<i>Principaux partenaires ou cadres de partenariats</i>	<i>Montant indicatif des ressources, par réalisation (dollars É.-U.)</i>
		I : nombre de microentreprises rurales établies ayant des pratiques respectueuses de l'environnement Référence : 0 Cible : 50 I : pourcentage de producteurs dans les zones prioritaires qui appliquent des pratiques d'agriculture durable Référence : à déterminer Cible : à déterminer		

Priorité du pays: renforcer les moyens mis en place pour gérer la sécurité publique selon une démarche axée sur les droits fondamentaux et fondée sur la prévention de la violence et de la criminalité

Réalisation 2.2 visée par le PNUAD (ou équivalent) faisant intervenir le PNUD : D'ici à 2020, l'État disposera d'un système plus efficace pour la prévention et la prise en charge intégrale de toutes les formes de violence, y compris la violence sexiste, pour l'administration de la justice et la mise en œuvre de stratégies de sécurité publique, un système qui se veut respectueux des droits de l'homme et de la diversité culturelle.

Réalisation 3 du Plan stratégique 2014-2017 : Les pays se dotent d'institutions renforcées pour assurer progressivement l'accès universel aux services de base (justice, sécurité et état de droit) afin de protéger des vies, les emplois, les moyens de subsistance et les biens.

<i>Indicateurs de réalisation (I), niveaux de référence et niveaux cibles</i>	<i>Source des données (S), fréquence de la collecte de données (f) et entité responsable (R)</i>	<i>Produits indicatifs³⁵</i>	<i>Principaux partenaires ou cadres de partenariats</i>	<i>Montant indicatif des ressources, par réalisation (dollars É.-U.)</i>
I 2.2.3 Nombre de procès aboutissant à une peine d'emprisonnement dans les affaires de féminicide et de violences faites aux femmes Référence : 0 % Cible : 100 %	S : Rapport annuel f : Annuelle R : Statistiques judiciaires S : Rapport annuel f : Annuelle R : SIEC	Renforcement des institutions judiciaires afin de garantir l'accès à la justice et de raccourcir la durée des procédures judiciaires I : nombre moyen de jours écoulés avant qu'une peine soit prononcée Référence : 80 Cible : 64	Secrétariat du Président chargé de la prévention; MINSEG; MINGOB; Pouvoir judiciaire; Département de la justice;	Autres ressources 6 000 000

³⁵ Sauf indication contraire, les indicateurs de mesure doivent être ventilés en fonction des bénéficiaires selon les critères pertinents pour chaque intervention, notamment en fonction du sexe, de l'origine ethnique et du territoire (zones urbaines, rurales, autochtones).

Indicateurs de réalisation (I), niveaux de référence et niveaux cibles	Source des données (S), fréquence de la collecte de données (f) et entité responsable (R)	Produits indicatifs ³⁵	Principaux partenaires ou cadres de partenariats	Montant indicatif des ressources, par réalisation (dollars É.-U.)
<p>I 2.2.4</p> <p>Nombre de mesures mises en œuvre dans le cadre de la stratégie nationale de sécurité publique pour la prévention de la violence</p> <p>Référence : 0</p> <p>Cible : 6</p>	<p>S: Enquêtes du rapport de l'observatoire</p> <p>f : Annuelle</p> <p>R : CCIAP</p>	<p>Renforcement des systèmes d'information et de surveillance de la violence (publique et privée) en tenant compte des critères d'égalité et de qualité des interventions institutionnelles</p> <p>I : nombre de rapports fiables publiés en temps utiles</p> <p>Référence : 4</p> <p>Cible : 6</p>	<p>Ombudsman;</p> <p>Système national intégré pour les statistiques de la criminalité [Sistema Nacional Integrado de Estadística Criminal (SIEC)];</p>	<p>Observatoire de la sécurité publique (Cámara de Comercio, Industrias y de Agricultura de Panamá)</p>
<p>I 2.2.6</p> <p>Nombre moyen de jours écoulés dans les procédures de médiation ou les procédures judiciaires avant le prononcé de la peine</p> <p>Référence : 81</p> <p>Cible : 48</p>	<p>S: Enquêtes du rapport de l'observatoire</p> <p>f : Annuelle</p> <p>R : CCIAP</p>	<p>Amélioration du degré d'intervention institutionnelle en ce qui concerne la sécurité des citoyens et amélioration de la médiation en cas de conflit</p> <p>I : pourcentage de citoyens qui font part d'un sentiment d'insécurité</p> <p>Référence : 80 %</p> <p>M : 60 %</p>	<p>Observatoire de la sécurité publique (Cámara de Comercio, Industrias y de Agricultura de Panamá) (CCIAP);</p> <p>INAMU;</p>	<p>Institut de criminologie (Université de Panama);</p>
<p>I 2.2.7</p> <p>nombre de personnes qui ont accès au nouveau système de justice pénale</p> <p>Référence : 526 179</p> <p>Cible : 3 700 000</p>	<p>S: Rapports sur les violences faites aux femmes</p> <p>f : Annuelle</p> <p>R : INAMU – SIEC</p>	<p>I : nombre de municipalités ayant des plans locaux de sécurité publique</p> <p>Référence : 6</p> <p>Cible : 10</p>	<p>Institut de criminologie (Université de Panama);</p> <p>FLACSO;</p> <p>gouvernements locaux;</p> <p>ONG s'occupant de l'égalité des sexes.</p>	
<p>I 2.2.11</p> <p>Nombre de citoyens satisfaits des systèmes de prévention, de justice et de sécurité publique</p> <p>Référence : 0 %</p> <p>Cible : 10 %</p>		<p>I : pourcentage du budget public consacré à la politique de prévention de la violence, ventilé par catégorie.</p> <p>Référence : 10 %</p> <p>Cible : 30 %</p>		